

## **TD 1 : La politique de l'eau en Algérie, Stratégies et vision**

Depuis l'indépendance, le ministère des ressources en eau a connu une évolution et changement de missions et la gestion de l'eau est passée par plusieurs ministères, et ce point est très important pour comprendre comment la gestion et le management de l'eau se fait.

**Le Code de l'eau de 1983** représente l'élément fondamental de la gestion et l'utilisation des ressources en eau, et la loi sur l'eau de 2005 (**Loi relative à l'eau (loi 05-12)**) consacre le droit d'accès à l'eau et à l'assainissement pour tous et définit les principes sur lesquels se fondent l'utilisation, la gestion et le développement durable des ressources en eau.

**En 1996**, l'Algérie a adopté une autre politique de l'eau pour garantir la gestion intégrée des ressources en eau, d'où elle a subdivisé le territoire Algérien en cinq agences de bassin hydrographique et les comités de ces bassins. Les agences des bassins hydrographiques sont :

1. Agence de bassin hydrographique Algérois-Hodna Soummam ABH-AHS.
2. Agence de bassin hydrographique Cheliff-Zahrez ABHCZ.
3. Agence de bassin hydrographique Oranie-Chott Chergui ABH-OCC.
4. Agence de bassin hydrographique Constantinois–Seybousse-Mellegue ABH-CSM.
5. Agence de bassin hydrographique Sahara.

Egalement l'hydraulique en Algérie a connu deux types de gestion de l'eau depuis l'indépendance :

1- **La période de 1962 à 1985** : caractérisée par une approche en termes d'offre au moyen des politiques des grands travaux hydrauliques.

2- **La période d'après 1985** : associée à une approche en terme de demande expliquée par les premières augmentations des prix de l'eau en 1985, soit deux années après le code de l'eau de 1983 (avant cette tarification, les usagers ne payaient qu'un forfait quel que soit le volume d'eau consommé). Les secondes augmentations du prix de l'eau ont eu lieu annuellement entre 1991 et 1994.

**Depuis 1996** les réajustements se sont accélérés et les prix ont été réajustés.

La nouvelle politique de l'eau avait commencé au début des années **2000** afin de réaliser ces objectifs stratégiques:

1. Développer et sécuriser **la mobilisation de ressources en eau conventionnelles** (renouvelables et fossiles) et **non conventionnelles** (dessalement et eaux usées épurées).

2. Améliorer l'accès à l'eau à travers la réhabilitation et l'extension des systèmes d'alimentation en eau potable et le renforcement de la qualité de service.
3. Améliorer l'accès à l'assainissement et protéger les écosystèmes hydriques au moyen de la réhabilitation et l'extension des systèmes d'assainissement et la réalisation de nouvelles stations d'épuration.
4. Soutenir la stratégie de **sécurité alimentaire** avec l'extension des zones irriguées.

## **1. Modes de gestion**

« La politique algérienne de gestion de l'eau a été, depuis une dizaine d'années, davantage axée sur la mobilisation de nouvelles ressources que sur la recherche d'une meilleure utilisation des ressources déjà disponibles. »

On a la **gestion directe** à ce mode **l'état**, et la **gestion déléguée** ici la gestion de l'eau se fait par des sociétés étrangères : Société des Eaux et de l'Assainissement d'Alger (SEAAL), Société de l'Eau et de l'Assainissement de Constantine (SEACO), Société de l'Eau et de l'Assainissement d'Oran (SEOR), Société des eaux et de l'assainissement d'El-Tarf et d'Annaba (SEATA) pour la gestion de l'eau potable et l'assainissement dans les grandes villes du pays.

**La gestion déléguée** en Algérie avait connu la réussite surtout avec le SEAAL vue que cette entreprise est française d'un côté elle a des compétences de gestion de l'eau et le savoir-faire et d'un autre côté l'aspect historique entre les deux pays : la connaissance française de territoire Algérien.

L'Algérie a adopté récemment une nouvelle approche de gestion de l'eau : la gestion intégrée des ressources en eau.

## **2. Stratégies et vision**

Il est à noter qu'une vision globale et durable de la ressource en eau doit tenir compte:

- Des potentialités du pays.
- Du respect des écosystèmes aquatiques.
- Du respect de l'environnement
- Des différents partenaires dans le bassin méditerranéen et pays voisins.

Des stratégies et défis sont à relever pour l'avenir. Il est vrai que la pénurie d'eau est provoquée en partie par l'inéluctable accroissement démographique et la répartition inéquitable des ressources, mais il est vrai aussi que l'être humain la provoque par la

pollution et le gaspillage du peu de ressources parfois existantes. La solution des problèmes soulevés devrait passer par une coopération politique, scientifique, technologique, économique et technique.

Il me semble sans être exhaustif, ni entrer dans le détail que les stratégies à venir et la vision devraient tenir compte des quelques idées proposées ci dessous.

## **2.1. Principes**

- L'alimentation en eau potable est une priorité
  
- La mobilisation au maximum des eaux superficielles est un objectif prioritaire et permanent
- La demande en eau (potable, agriculture, industrielle) doit être évaluée en détails pour l'horizon 2020 et 2050
  
- La production énergétique doit être faite de façon cohérente et harmonieuse avec la ressource en eau conventionnelle et l'eau de mer
  
- La promotion active de l'application d'un principe de base: "qui pollue, paye". De cette façon l'engagement des municipalités, des industries et des usagers augmenterait
  
- Le prix réel du service doit être facturé et doit déboucher sur une meilleure qualité de gestion.
- La distribution de l'eau régulièrement et tous les jours.

## **2.2. Eau potable**

- L'exploitation des eaux souterraines afin de régénérer les sols dans les zones arides
- La réforme du système du prix de l'eau, ce dernier étant déterminant en matière d'efficacité d'utilisation et d'équité (aux Etats-Unis, en Israël et au Royaume-Uni, une augmentation de 10% du prix s'est traduite par une chute de la demande allant jusqu'à 7%)
- La diminution des pertes dues au réseau d'alimentation.
- La diminution de l'envasement des barrages.
- La limitation, en particulier au moyen de barrages, des quantités d'eau douce inutilisées qui rejoignent la mer.

## **2.3. Agriculture**

- La lutte contre la déforestation et la désertification, la mise en culture durable permettent de lutter contre l'évapotranspiration et le ruissellement.

- La gestion rigoureuse des capacités en eau: techniques d'irrigation goutte à goutte, sélection de cultures peu gourmandes en eau, cultures en terrasses horizontales, retenant l'eau de ruissellement.
- L'eau doit servir efficacement à augmenter la production agricole en tenant compte des techniques d'irrigation et de la nature des sols
- Le développement durable de l'agriculture doit être basé sur la mise en œuvre d'un schéma d'aménagement en tenant compte de la potentielle eau.
- Le système d'information géographique et le système d'aide à la décision devraient être utilisés
- L'utilisation des eaux usées pour l'irrigation sous contrôle de la qualité doit être encouragée
- La mondialisation, la libéralisation, la privatisation et l'investissement dans l'agriculture peuvent avoir des retombées positives sur l'augmentation des ressources en eau.

#### **2.4. Eaux usées**

- La lutte contre le gaspillage, le contrôle régulier des fuites, la réhabilitation du réseau et par conséquent l'investissement adéquat, doivent être un objectif et une priorité permanente.
- Le prix de l'eau potable ou de l'eau usée rejetée doit être approprié, en tenant compte des coûts réels d'investissement et d'exploitation, ce qui favorise la lutte contre le gaspillage, les fuites, la réduction de rejets polluants, tout en tenant compte des couches défavorisées.
- Les normes de qualité des eaux potables et de rejets des eaux usées doivent être appliquées avec un suivi régulier.
- Le développement de la coopération entre les différents partenaires agissant sur la qualité de l'eau doit être fait.
- Les méthodes et moyens de contrôle des eaux doivent être régulièrement mis à jour en fonction des nouvelles technologies.
- L'utilisation de ressources en eau non conventionnelles doit faire l'objet de coopération accrue.
- Le maintien de la qualité de l'eau par la pleine utilisation des capacités technologiques pour recycler les eaux usées avant de les réinjecter dans le cycle de l'eau.
- Mise en place d'un programme de réhabilitation des stations d'épuration existantes (plus de 80% des stations).
- La réalisation de station d'épuration obligatoire pour les grandes agglomérations.
- Le contrôle des équipements et de la qualité des eaux usées épurées.
- La réutilisation des eaux usées épurées sur des bases scientifiques et l'élaboration d'une réglementation adéquate sous contrôle régulier des services spécialisés dotés de compétences.

- L'utilisation des eaux usées épurées pour l'irrigation, l'alimentation des nappes et les loisirs.

## **2.5. Formation et enseignement dans les sciences de l'eau**

- Le développement de la formation technique et professionnelle en hydraulique.
- Le développement de la formation supérieure et de la recherche en hydraulique.
- Le développement de centres d'excellence et de centres de recherche dans le domaine de l'eau.
- La coordination de différentes équipes, établissements et centres travaillant dans le domaine des eaux par la mise en place d'un réseau.
- La création d'un centre de recherche en stratégie de l'eau.
- Il faut favoriser la formation et la recherche dans le domaine de l'eau par un investissement conséquent en moyens matériels et humains.
- La formation de formateurs pour élever le niveau et améliorer la qualité.
- La formation continue des cadres pour le suivi de l'évolution de la technologie.
- Il est indispensable d'être membre d'organisation internationale, ou régionale dans le domaine de l'eau afin de suivre, de bénéficier de l'évolution de la science et technique, ainsi que des différentes approches organisationnelles.
- Il est indispensable de développer la formation en hydraulique à tous les niveaux particulièrement les centres d'excellence de niveau supérieur. Les nouvelles méthodes de formation, les moyens pédagogiques, les moyens humains adéquats et des enseignants de haut niveau sont à envisager.
- La création d'un centre méditerranéen de formation de haut niveau est très souhaitable et permettrait entre autre une certification d'un niveau, d'une qualification Européano-méditerranéenne.

## **2.6. Recherche-développement**

- Une politique de formation et de recherche dans les sciences de l'eau.
- La formation et l'information par l'utilisation de techniques porteuses.
- Un système d'échanges d'informations fiables, avec des paramètres pertinents, et standardisés, un moyen de diffusion rapide et accessible facilement est une nécessité absolue et une priorité.
- Il faut encourager la recherche développement dans le domaine de l'eau, particulièrement les recherches en partenariat entre plusieurs pays méditerranéens.

- Un centre Euro-méditerranéen de recherche est à promouvoir, dont l'une des missions est la coordination des recherches, le développement des techniques de recherches, la documentation spécialisée, la recherche de moyens de financement.

## **2.7. Les institutions**

- De plus en plus les institutions de gestion de l'eau se standardisent avec des spécificités par pays. A titre d'exemple la gestion par bassin versant semble faire l'unanimité, et des échanges, de la coopération, de la coordination doivent prendre place. Les méthodes de gestion, de fonctionnement et de financement, les missions, prérogatives, doivent être partagées.

- Le rôle, missions, prérogatives, compétences, des institutions travaillant dans le domaine de l'eau doivent être très clairement définis.

- Le cadre juridique, institutionnel, doit être clair et stable dans le cadre global du pays et du système méditerranéen dans lequel nous évoluons.
- La prise de décision rapide nécessite la décentralisation des compétences et responsabilités, avec des moyens de communications rapides et efficaces.
- Encourager la participation des associations d'utilisateurs dans les différentes structures de gestion de l'eau.
- L'eau a une valeur économique et sociale, et le principe de "qui consomme paye et qui pollue paye" doit être systématiquement appliqué.
- La création d'une banque de données fiables, accessibles, compréhensibles et régulièrement mises à jour, tenant compte de normes internationales (unités de mesures,..) sur l'état de la ressource tant en qualité qu'en quantité est une nécessité.
- Les méthodes et moyens d'analyses doivent être modernisés.
- Faire l'inventaire détaillé des structures existantes et éviter le chevauchement des compétences.
- L'informatisation du secteur de l'hydraulique particulièrement par l'utilisation de logiciels de modélisation, de simulation, de prédiction, d'évaluation, ... de la ressource en eau.
- La gestion dans un bassin versant doit permettre la connaissance régulière de l'état de la ressource en eau, en quantité et qualité, ainsi que le suivi de toute pollution.
- La gestion dans un bassin versant doit permettre la formation et la sensibilisation des différents usagers et différentes autorités élues, et de la population en particulier les jeunes.
- Les associations d'utilisateurs devraient être encouragées pour une meilleure lutte contre le gaspillage et une meilleure gestion.

## **2.8. Législation-réglementation**

- L'harmonisation et l'adaptation du cadre juridique et réglementaire aux nouvelles réalités du pays, à savoir l'économie du marché, la mondialisation, la privatisation+

- Le renforcement des capacités de surveillance et de contrôle de la qualité des eaux.
  - La révision du code des eaux et de l'environnement à la lumière de nouvelles données internationales.
  - Un cadre et des outils juridiques adéquats sont indispensables pour une gestion et une protection de la ressource en eau.
- La mise en place d'un plan directeur de lutte contre l'érosion, la sécheresse et les inondations sur le moyen terme.

## **2.9. Documentation**

- Le potentiel de documentation disponible devrait être bien connu, répertorié, et des échanges doivent se faire facilement entre les différents opérateurs et les universités.
- La mise en réseau du système de documentation des partenaires européens avec des échanges croisés sont des moyens efficaces de développement durable de la ressource en eau.
- La création d'un centre de documentation scientifique, technique dans le domaine de l'eau est à prévoir pour le pays. Ce centre serait interconnecté entre différents pays d'EUROMED grâce aux moyens modernes (Internet, ...) et recenserait l'ensemble de la documentation existante dans le pays, avec une normalisation commune.
- L'encouragement de l'édition d'ouvrages et la création de revues dans le domaine de l'eau.

## **2.10. Financement**

- La recherche et la mobilisation de financement international pour augmenter la ressource.
- Une planification pluriannuelle des investissements dans le domaine de l'eau tant au niveau national que par bassin est une nécessité.

## **2.11. Coopération**

La prévention des conflits provoqués par l'eau exigerait l'exécution et le développement réel des recommandations approuvées en 1991 par la Commission du Droit International des Nations Unies:

- Informer les pays voisins qui partagent les ressources d'eau et les consulter avant d'entreprendre des actions qui pourraient les toucher.
- Echanger périodiquement les données hydrologiques.
- Eviter de causer des préjudices substantiels à d'autres usagers.
- Distribuer de façon raisonnable et équitable l'eau d'un bassin fluvial partagé.

## **2.12. Société civile**

- Une politique et une éducation contre le gaspillage en plus d'un prix juste.
- La sensibilisation des différents décideurs et utilisateurs dans le domaine de l'eau devrait être faite par des moyens appropriés.
- Des modules d'éducation devraient être faits dès le primaire pour sensibiliser les élèves sur l'économie de l'eau, sa bonne gestion et son importance.
- La promotion et le développement du mouvement associatif autour de l'économie de l'eau.
- La sensibilisation de la société civile d'une culture de l'eau par la mise en œuvre d'une politique efficace, régulière et soutenue d'informations, de formation, et de vulgarisation.
- La politique de l'eau doit faire participer la société civile, les différents types d'utilisateurs, les autorités locales, et bien sûr les représentants de gestion des bassins versants, et dans ce cadre les financements doivent être définis.

## **2.13. Gestion des données**

La constitution de banques de données normalisées à l'échelle du pays, puis à l'échelle Euro méditerranéenne avec des méthodes de quantification, d'évaluation, de collectes, de vérification, de présentation, de normes, et accessibles à tous serait un objectif à atteindre pour tous.